

Commune de NOUIC

(Haute-Vienne)

Délibération n° 2026_52

**Compte-rendu des arrêtés pris en application de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt-six
Présents	10	le vingt-deux juillet à vingt heures
Votants	10	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 juillet 2026

PRESENTS : M. Frédéric REBEYRAT, MME Patricia DARDILHAC, Joëlle DELUCHE, M. Robert TRICHARD, Nicole GIRAUD, Audrey MARTY, MM. CARRIÉ Nicolas, Sébastien QUÉRAUD, Serge KOLCHAK, Eric BELAIN.

ABSENT : M. Xavier BOIS (pouvoir donné à M. Sébastien QUÉRAUD)

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

**COMPTE-RENDU DES ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

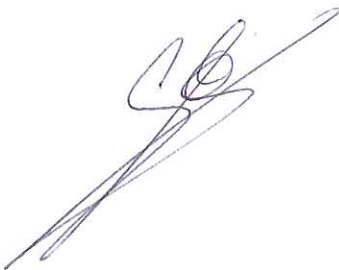
- Arrêté n° D 2026_004 du 28.05.2026 : Vente concession de terrain dans le cimetière- CP n° 262

Le Conseil Municipal

Donne acte à Monsieur le Maire de ce compte-rendu

Certifié exécutoire.

Le secrétaire



POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 22 juillet 2026

Le Maire
Frédéric REBEYRAT

